

L'an deux mil dix-huit le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du six avril deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusées avec pouvoir : BEGUIER Monique donne pouvoir à AGAZZI Claude – DAHRINGER Catherine donne pouvoir à SIMONNET Emmanuel – THEISOHN Heike donne pouvoir à TIDIER Isabelle

Madame Geneviève AUBLETTE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

#### DELIBERATION N°2018\_021 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2018 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2018 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 098 301.18	1 098 301.18
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 079 271.21	2 079 271.21
<b>TOTAL</b>	<b>3 177 572.69</b>	<b>3 177 572.69</b>

#### DELIBERATION N°2018\_022 : BUDGET COMMUNAL - VOTE DES TAUX 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- **DE FIXER** à **493 999 €** le montant des contributions directes, pour les taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non-bâti, suivant le cadre 2 de la partie II de l'état de notification 1259 et de l'état 1288 de l'année 2018 ;
- **DE RETENIR** les taux portés au cadre 2 de la partie II de l'état de notification des taux d'imposition 2018 soit :

Taxe d'habitation	14.20 %
Taxe foncière bâti	18.85 €
Taxe foncière non bâti	63.25 €

#### DELIBERATION N°2018\_023 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2018 centre communal d'action sociale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2018 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	7 243.87	7 243.87
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 885.08	3 885.08
<b>TOTAL</b>	<b>11 128.95</b>	<b>11 128.95</b>

#### DELIBERATION N°2018\_024 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2018 caisse des écoles, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2018 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	51 650.00	51 650.00
<b>INVESTISSEMENT</b>	705.06	705.06
<b>TOTAL</b>	<b>52 355.06</b>	<b>52 355.06</b>

**DELIBERATION N°2018\_025 : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE VAUVENARGUES**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le montant révisé de l'attribution de compensation 2018 « socle » pour la commune de Vauvenargues, porté à la somme de **392 838 €**.

**DELIBERATION N°2018\_026 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions de fonctionnement telles qu'elles sont présentées ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 65 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Association	Objet / Activités	Montant de la subvention
Union des Anciens Combattants	Organisation de manifestations de commémoration, remise en état des plaques commémoratives, organisation du centenaire 14-18	1 000 €
Les Amis Sainte-Victoire	Restaurer et entretenir le site du Prieuré, refuge gratuit, manifestations traditionnelles, conférences	1 000 €
Centre Ressource	Centre dédié aux personnes atteintes du cancer, accompagnement thérapeutique	1 000 €
Association Sportive de Vauvenargues	Gym et mise en place de nouvelles activités suite à l'élection du nouveau bureau	1 000 €
Entraide Solidarité 13 – « Longo Maï »	Loto, après-midi du jeudi, sorties et repas anniversaire	800 €
Musique à Vauvenargues	Mettre en valeur l'église de Vauvenargues à travers la musique et rassembler des musiciens de tout âge autour de diverses activités musicales dans le village	3 300 €

**DELIBERATION N°2018\_027 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - TRAVAUX DE PROXIMITE 2017**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « **Travaux de réhabilitation des bâtiments et logements communaux – Aménagements de l'espace public – Réalisation d'un parcours santé** » tel que présenté dans le tableau ci-après ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant € HT	Participations	%	Montant
Isolation et menuiseries du logement communal Place Verdun	10 948.82	Conseil départemental	70	37 295.95
Electricité et toiture du logement communal Place Michel	18 432.36			
Réfection de la toiture du bâtiment mairie	3 200			
Isolation des combles - Logement communal La Sinne	9 900	Commune	30	15 983.98
Réalisation Projet Conseil municipal junior - Parcours de santé	4 800			
Création d'un point lumineux sur la rue du Baou	2 018.75			
Réalisation d'un garde-corps – Mur de la rue Baron	3 980			
<b>TOTAL</b>	<b>53 279.93</b>	<b>TOTAL</b>		<b>53 279.93</b>

Pour affichage du 16/04/2018 au 16/06/2018

Transmission en Sous-préfecture le 16/04/2018 – Documents budgétaires transmis le 18/04/2018

**Coralie BARTE**

Directeur Général des Services